Calcul Honoraires avocat

Par Baff

Bonjour,

Dans ma convention d'honoraire il est indiqué un montant de "12% sur les sommes obtenues". Sans précision s'il s'agit des sommes brutes ou nettes, c'est à dire avant ou après déduction de la CSG/CRDS. Ce qui n'est tout de même pas la même chose...

Quelle est la pratique habituelle sur le sujet merci ? Les 12% sont-ils calculés avant ou après déduction CSG/CRDS ?

Merci d'avance.

Par Ouam

il est assujetti à la TVA ?